



Mikvaot

Michna 5 - Chapitre 1

מִאִמְתֵּי טָהָרָתָנוּ. בֵּית שְׁפָאִי אָזְמָרִים, מְשִׁירְבּוּ וַיְשַׁטְּפּוּ. וּבֵית הַלְּלָא אָזְמָרִים, רְבּוּ אַף עַל פִּי שְׁלָא שְׁטַפּוּ. רְבּוּ שְׁמָעוֹן אָזְמָרָ, שְׁטַפּוּ אַף עַל פִּי שְׁלָא רְבּוּ. כְּשֶׁרְיָן לְפָלָה וְלְטַלְמָדָן לִידָּים.

Quand commence leur pureté ? Beth Chamaï dit : à partir du moment où elles excèdent [la quantité d'eau des bassins] et provoquent un débordement. Beth Hillel dit : à partir du moment où elles excèdent, même si elles ne provoquent pas de débordement. Rabbi Chimon dit : à partir du moment où elles provoquent un débordement, même si elles ne provoquent pas de débordement. [Ces eaux sont] valables pour être utilisées pour la 'halla [une portion d'une pâte à pain donnée à un Kohen qui devient sainte lors de la séparation, et ne peut être consommée que par les Kohanim ou leur famille] ainsi que pour se laver [littéralement : prendre] les mains avec elles.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

